



Crédit revolving non remboursé et réclamé .

Par **VIRLOUVET**, le **05/02/2011** à **15:42**

Bonjour,une société de crédit peut elle me réclamée une somme d'argent non remboursée par mon ex compagne sachant que le contrat a été signé par nous deux il ya plus de quinze ans?séparé depuis cette date(1994)je ne savais meme pas que mon ex avait gardé ce crédit et encore moins que cette société avait renouvelée d'années en années en sachant qu'il y avait déjà eu a l'époque des problème de remboursement.merci de votre réponse car je suis désespéré.

Par **amajuris**, le **05/02/2011** à **16:00**

bjr,rnsi la société a renouvelé régulièrement ses demandes de remboursement afin d'échapper à la prescription de cette dette, comme vous êtes co-emprunteur avec sans doute une clause de solidarité le créancier peut demander à votre ex mais également à vous de rembourser cette dette qui sera augmentée des intérêts.rnvotre seule défense est de prouver que la dette est prescrite.rncdt

Par **VIRLOUVET**, le **05/02/2011** à **16:52**

Bonjour et merci de votre réponse rapide.Je me suis mal expliqué .En 1994 ma compagne (a l'époque)et moi avons contracté un crédit chez cofidis.Après des difficultés a remboursés ce crédit et séparés entre temps je ne pensais pas que cofidis avait renouvelé le contrat d'années en années sachant les problèmes qu'on avait eus.Séparés depuis maintenant seize ans et n'ayant plus de nouvelles j'étais loin de penser a ce qui m'arrive aujourd'hui.Suis je caution et

solidaire de mon ex pendant le restant de mes jours??car c'est elle qui a bénéficié du crédit toutes ces années!et c'est elle qui ne le rembourse pas,et en plus elle ne répond pas aux différentes relances qui lui sont faites.C'est d'ailleurs pour cette raison que le cabinet de contentieux a recherché mes coordonnées dans l'annuaire.Faute de pouvoir la joindre "elle" ont se rabas sur moi(c'est ce qui m'a été dit).En tout cas je n'ai aucun papiers de cette organisme ni relevés ,ni contrat,ni rien.Je vous remercie de l'intérêt que vous m'avez porté.

Par **Marion2**, le **05/02/2011** à **17:10**

Quand a été fait le dernier versement ?nrnrnS'il y a + de 2 ans, la dette est prescrite.

Par **VIRLOUVET**, le **05/02/2011** à **17:59**

bonjour,et grand merci de votre intérêt.Je ne sais pas quand a été fait le dernier versement mais la mise en demeure annonce "la déchéance du contrat n°....."puisque je n'ai pas réagi à leur dernier rappel de règlement(et pour cause)personne ne m'a prévenu avant cette mise en demeure!!!merci